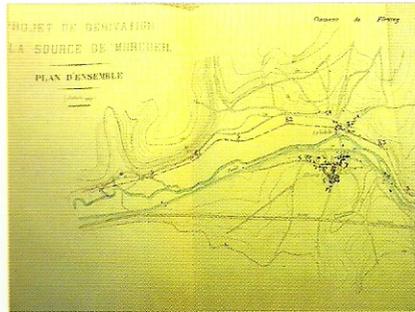
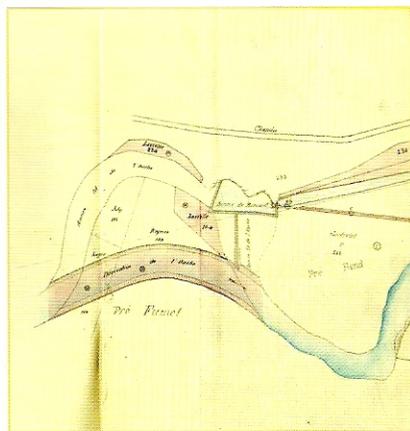


Arrêté de la ville de Dijon portant sur l'acquisition des terrains pour construire la canalisation



Projet de dérivation de la source de Morcueil



Plan de captage des eaux de la source

3- La procédure administrative : expropriation pour cause d'utilité publique

Après une enquête d'utilité publique préalable, dans les communes de Fleurey, Velars, Plombières, Talant, Dijon, un décret en Conseil d'Etat déclare d'Utilité Publique (DUP) les travaux à entreprendre pour capter la source et acheminer l'eau jusqu'à Dijon. Cette déclaration d'utilité publique est signée à Paris le 8 avril 1902 par Emile Loubet, président de la République. Dès lors plus rien ne pourra s'y opposer : la source est captée et l'eau distribuée à Dijon en 1904.

* licitation : vente aux enchères de biens en indivision

Sources et iconographie

Articles Borbeteil N° 7 juin 1992 - 36 décembre 2006, Guy Masson - Archives municipales de Fleurey-sur-Ouche - Archives municipales de Dijon cote 3 N 162, 163

Fonds Carlet, bibliothèque étude et patrimoine Dijon - Archives privées - Remerciements à Guy Masson et Jean-Charles Allain

Disparition progressive des bâtiments

Divers témoignages permettent de retracer les derniers jours du moulin.

■ Pendant 30 ans de 1910 à 1940, la ville de Dijon loue les prés (Pré Rond, Entre Deux Eaux, Le Moulin de Morcueil et Le Plain du Mont Grancy), à Auguste Grée (dit Victor Grée) puis à son fils Pierre Grée. Des baux de location en témoignent (archives privées).

■ En 1927, les bâtiments existent encore mais en 1934, l'abbé Carlet, curé de Fleurey et Morcueil consigne dans ses cahiers : « A ce jour les bâtiments sont complètement rasés ; la ville de Dijon en a vendu tous les matériaux à Mr Victor Grée-Maillot, avec clause de les démolir parce qu'on y allait se promener et que plusieurs édifices devenaient dangereux. C'est fait des années 1932-1933 ».

■ Un ancien habitant de Fleurey se souvient avoir pris des pierres du moulin de Morcueil pour refaire un mur, en 1971. Les derniers restes seront rasés par le propriétaire de la ferme du château de La Chassagne, locataire des terres.

L'histoire de ce moulin est un exemple frappant de la fragilité du patrimoine bâti : trente ans après le captage de la source, il ne reste presque plus rien du moulin.

Armelle Miroz, HIPAF



Sur cette ancienne carte postale, le moulin n'a plus de fenêtres, la toiture se détériore, les murs commencent à s'effondrer.